

Le 29 août 2018

À tous les membres de l'APBLN

OBJET: INFO-CA

La présente vise à vous informer de certains suivis du conseil d'administration.

Les berges en fête

L'activité s'est déroulée sous le soleil en présence de 32 convives. Un album photo souvenir est joint.

Déneigement

Suite au processus d'appel d'offre concernant le déneigement, le contrat pour l'année 2018-19 a été accordé à Excavation Guy Éthier inc. Ce contrat prévoit une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes. Des deux soumissions, dont les enveloppes ont été ouvertes à l'assemblée générale du 16 juin dernier, celle d'Excavation Guy Éthier inc. est de 3 932,14 \$ plus basse incluant les taxes. Une clause d'indexation est prévue advenant une variation supérieure à 10% du prix du diesel. Même avec cette clause, la soumission d'Excavation Guy Éthier inc. demeure la plus basse.

Le niveau de service sera le même que l'an dernier qui a été d'une grande qualité. Les clauses suivantes ont été ajoutées à l'offre de service :

- *Lors d'accumulation importante durant la nuit. Un premier déneigement se fait avant 7h00 le matin; et*
- *En tout temps, la fréquence des déneigements doit assurer que les résidents ne soient jamais dans l'impossibilité de circuler afin d'assurer leur sécurité et la libre circulation des véhicules d'urgence.*

Prolongement du quai

Notre demande de dérogation a été acceptée par les autorités de la ville. Le permis sera émis une fois que nous obtiendrons le permis d'occupation du centre d'expertise hydrique du Québec. Nous devrions être en mesure de procéder à l'agrandissement du quai au printemps 2019.

Réaménagement du chemin de la plage

Nous ne sommes pas certains jusqu'à quel point les membres de l'APBLN sont au fait du projet de réaménagement du chemin de la plage. Néanmoins, une subvention autour de 1 800 \$ avait été accordée afin d'aménager un sentier tout en végétalisant la descente. Comme ce projet n'a pas été actualisé cette année, la subvention n'est pas automatiquement reconduite à la prochaine année.

Après mûres réflexions concernant ce projet, le CA a conclu qu'il serait sage de préparer un plan d'aménagement pour une consultation auprès des membres avant de procéder à changer significativement l'aménagement actuel. Suite à cette consultation, nous serons en mesure d'ajuster le plan en conséquence

et de soumettre une nouvelle demande de subvention à la ville au mois de septembre 2019 pour l'exécution des travaux, le cas échéant, au printemps 2020.

Ayant des expertises dans le domaine, Mme Caroline Desbiens, M. Luc Plante et M. André Gagnon nous ont offert leur soutien dans la préparation d'un plan d'aménagement du chemin de la plage. Nous sommes plus que reconnaissant de leur engagement à nous soutenir dans ce projet. Leur expertise et le temps précieux qu'ils nous consacrent est d'une grande valeur et nous ne pouvons que nous réjouir et les remercier car ce projet n'en sera qu'amélioré.

Cotisation 2018-2019

En préparation de la prochaine cotisation, nous avons cru bon de vous informer d'avance du nouveau processus de facturation. Nous procéderons à l'envoi des factures à compter du 25 septembre prochain. Le paiement sera exigible le 1er novembre 2018. Pour des raisons d'efficacité et d'économie, les factures vous seront acheminées par courriel.

Nous avons analysé les options bancaires disponibles afin de faciliter le paiement. Malheureusement, les méthodes modernes de règlement de factures exigent des frais trop onéreux pour nos besoins. La bonne vieille méthode d'un chèque à la poste demeure toujours notre seule option. Les caisses Desjardins travaillent sur un projet d'introduire un mode de règlement de factures par Interac qui pourrait être économiquement intéressant pour des organisations comme la nôtre. On analysera la pertinence de ce service un fois disponible.

Nouveaux membres

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Marie-Claude Duperré et à M. Patrick Roy qui se joignent à l'APBLN par l'acquisition, le 6 juillet 2018, du terrain APBLN-09 situé au 8 ruelle des Mésanges. Ce terrain était l'une des propriétés appartenant toujours au promoteur de notre domaine soit Les Immeubles Pinard S.E.C.

À vendre - Terrain APBLN-01

M. Dumas, propriétaire du terrain APBLN-01, nous informait de son intention de vendre son terrain. Les personnes intéressées peuvent communiquer directement avec lui : ddumas2014@gmail.com.

Erratum

Dans le dernier communiqué, nous affirmions que Mme Perron et M. Goyette (Terrain 14; 11 ruelle des Chardonnerets) étaient résidents du domaine depuis 2006. Bien que leur résidence ait été construite en 2006, ces derniers en sont devenus les heureux propriétaires en 2014. Toutes nos excuses.

Le Conseil d'administration de l'APBLN

1 p.j.